

L'école de CHAIGNAY : son histoire



C'est à Jean CARRIERE, recteur d'école et secrétaire de mairie dans la période post-révolutionnaire que l'on doit le premier poste occupé à l'Ecole publique que nous connaissons aujourd'hui. Auparavant, l'enseignement était assuré par le curé desservant qui assurait également les enregistrements d'Etat Civil.

« Le nomidi, neuvième jour de Germinal An second de la République une et indivisible, se présente devant le sus-nommé, natif d'Ahuy, âgé de 24 ans, domicilié dans notre Commune depuis le 25 janvier 1789. Qui nous déclare avoir l'intention d'ouvrir une Ecole pour enseigner à lire, écrire et enseigner les premières règles de l'arithmétique en se conformant à la loi du 29 frimaire dernier

Il a toujours jouit de la réputation d'un bon citoyen, étant rempli de bonnes mœurs et s'est toujours comporté avec décence dans toutes ses fonctions sans avoir aucun reproche à lui faire, il nous a toujours donné les preuves de son civisme.

Conformément à la loi nous avons affiché le présent avis pendant trois jours devant la porte extérieure principale de cette maison »

Une circulaire du Préfet en date du 29 juillet 1867 enjoint les communes à créer des écoles de filles là où existent des écoles mixtes, ce qui est le cas de Chaignay.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, demande à surseoir en raison de l'état de ses finances : emprunt de 11000 Francs au taux de 10 % sur 10 ans pour l'Eglise ; et en avançant également que 40 à 50 élèves seulement (dont 20 filles) fréquentent l'Ecole pendant 4 mois (?). Il est avancé également le manque de terrain et de bâtiment.

Parole tenue, puisque l'emprunt remboursé, on décide le 12 mai 1878 de cette construction spéciale pour les filles ainsi qu'une cour devant celle-ci.

Le terrain nécessaire sera acquis par expropriation sur Mme LEBOULEUR DE COURLON, née BORELLY, qui refuse de traiter à l'amiable les 200 m² nécessaires ...En attendant cette nouvelle construction, on divise provisoirement la salle de classe unique

Monsieur DEGRE, Architecte à Dijon, qui vient de réaliser le clocher de l'Eglise, est à nouveau sollicité pour fournir plans et devis. Devant le montant très élevé de la dépense prévue (13000 Francs, puis 22000 Francs en finale) on adopte le principe de la construction mais certains travaux sont ajournés. Le conseil reconnaît que le nombre d'élèves est très élevé dans la salle de classe unique et qu'elle est de plus, mal éclairée.

Le lancement de la construction sera fait en 1882 (en même temps que l'Eglise et un réservoir d'eau). Pour la première fois, une subvention (10700 Francs) sera demandée à Monsieur le Préfet. Cela s'appelle à l'époque : une demande de secours de l'Etat ! Pour boucler le budget communal, on relève très sensiblement les centimes additionnels pendant 12 ans et on passe un emprunt de 9000 Francs à la « Caisse des Ecoles ».Devant ces perspectives peu réjouissantes, quatre conseillers municipaux démissionnent !

Les travaux débutent en 1883, l'adjudicataire en est Monsieur MORLOT qui prend ce marché ainsi que celui de l'Eglise. Très rapidement, la carence de l'entrepreneur va se faire sentir : le chantier de construction de l'Ecole des filles est délaissé, la restauration de l'ancienne école de même. Pire : la toiture est déposée et le bâtiment laissé aux intempéries ! Sur injonction du Préfet, les travaux reprennent, timidement, après un hiver d'abandon.

En concertation avec l'architecte, des suggestions sont même envisagées : création d'une cave sous l'école des filles, alignement des façades de l'ancien et du nouveau bâtiment avec une porte donnant sur le préau.

Par soumission en date du 24 Août 1884, les travaux reprennent sur ce chantier délaissé. C'est l'Entreprise MARCHANDON Joseph qui est le nouvel adjudicataire pour les travaux de l'Ecole et de l'Eglise. Un supplément est même prévu : le beffroi de la maison commune qui avait été envisagé primitivement avant d'être différé.

Un an plus tard, les travaux sont pratiquement achevés et leur bonne exécution est vérifiée par l'architecte DEGREGRE. Par contre, les surcoûts sont importants et nécessitent un nouvel emprunt au Crédit Foncier de France pour 3900 Francs sur trente ans.

A cette époque, on pense également au traitement de l'instituteur, certes par ses appointements, mais aussi par ses besoins alimentaires. C'est ainsi qu'en 1893, une propriété vient d'être acquise à l'angle de la ruellotte et de la rue du puits dessous. En outre en plus de cette acquisition, son jardin, peu éloigné de l'Ecole, sera remis en valeur, un mur de clôture sera édifié avant d'être remis aux enseignants.

Même chose Place St Jacques, où en 1905, la Commune achète une maison avec jardin attenant. La maison sera démolie, mais le jardin sera conservé et un mur de cloture construit pour être remis ensuite à l'instituteur.

1905 est l'année de la séparation des Eglises et de l'Etat ... les conséquences vont commencer à se faire sentir à Chaignay, comme ailleurs. Les passions ne vont pas tarder à s'exacerber

Le conseil municipal est saisi en Février 1907 de plaintes de pères de famille ayant des enfants fréquentant l'Ecole de garçons, au sujet de l'enseignement donné par le Maître. Une pétition est adressée à l'Inspecteur d'Académie.

Des brochures tendant à la suppression de la Religion, du Capital, et de l'Etat ont été distribués par le Maître à des jeunes gens fréquentant le cours d'adultes. Le conseil demande à l'unanimité (moins une abstention) le renvoi de cet instituteur, ce qui est obtenu en Octobre de la même année.

Quelques années plus tard, l'Allemagne déclarait la guerre à la France et nos campagnes allaient payer un très lourd tribut à cette guerre civile européenne.. Notre monument aux morts est le témoignage par les noms qui y sont gravés, que nos campagnes y ont laissé une partie irremplaçable de leur jeunesse., formée sur les bancs de notre Ecole Communale